



Création d'une zone réservée

Localités de Fenin-Vilars-Saules, d'Engollon et de Savagnier



0 250m

ECHELLE 1:5'000

1. Auteur du plan

urbaplan
rue du seyn 10 - cp 5211
2001 neuchâtel

N. J. J. J.

Neuchâtel, le 9 octobre 2018

3. Préavis

Le/La Conseiller(ère) d'Etat,

Le/La conseiller(ère) d'Etat cheffe du Département du
développement territorial et de l'environnement,

Neuchâtel, le _____

5. Mise à l'enquête publique

Du _____ au _____

Au nom du Conseil communal,

Le/La Président(e) _____
Le/La Secrétaire _____
Commune, le _____

7. Sanction

Par arrêté de ce jour, au nom du Conseil d'Etat,

Neuchâtel, le _____

Le/La Président(e) _____
Le/La Chancelier(ère) _____

2. Signature

Au nom du Conseil communal,

Le/La Président(e) _____
Commune, le _____
Le/La Secrétaire _____

4. Adoption

Par arrêté de ce jour,

Au nom du Conseil Général,

Le/La Président(e) _____
Commune, le _____
Le/La Secrétaire _____

6. Approbation

Par arrêté de ce jour,

Au nom du Conseil d'Etat,

Le/La Président(e) _____
Neuchâtel, le _____
Le/La Chancelier(ère) _____

9 octobre 2018
18070-ZR Fenin_Vilars_Saules Eng Savag-181009.indd

urbaplan

LEGENDE

CONTENU CONTRAIGNANT*

Zone réservée

CONTENU INFORMATIF**

Zone réservée des Grotteaux-sur-Coffrane en vigueur depuis le 15 juin 2016

Zone réservée cantonale applicable depuis le 23 juin 2017

Zone d'urbanisation

*Contenu contraignant :
Défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ

**Contenu informatif :
Défini par une autre procédure et opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question

Établi sur la base des données de la mesurage officielle du 02.05.2018

Références SPT : 20180202_0058

Données cartographiques du SITH © 2018 / Service de la Géométrie et du Régistre Foncier

